

CANADA

Débats de la Chambre des Communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

Présidence de l'honorable RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

Mercredi, le 9 juin 1926.

La séance est ouverte à trois heures.

DEPOT D'UN RAPPORT DU COMITE DU COMBUSTIBLE

M. E. A. LAPIERRE (Nipissing) présente le deuxième rapport du comité spécial chargé de s'enquérir des sources d'approvisionnement en combustible du Canada, lequel est ainsi conçu :

Votre comité demande à la Chambre de l'autoriser à se réunir pendant que la Chambre est en session.

Avec le consentement unanime de la Chambre, j'ai l'honneur de proposer :

Que le deuxième rapport présenté aujourd'hui par le comité spécial chargé de s'enquérir des sources d'approvisionnement en combustible du Canada soit approuvé.

(La motion est adoptée.)

DEPOT D'UN RAPPORT DU COMITE DES CHEMINS DE FER

M. W. D. EULER (Waterloo-Nord) : Au nom de l'honorable député de Pontiac (M. Cahill), j'ai l'honneur de présenter le troisième rapport du comité spécial permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes.

1^{re} ET 2^e LECTURES D'UN PROJET DE LOI TENDANT A MODIFIER LA LOI D'ACCISE

L'hon. GEORGES BOIVIN (ministre des Douanes) demande l'autorisation de déposer un projet de loi (bill n° 188) tendant à modifier la loi d'accise.

L'hon. sir HENRY DRAYTON : Veuillez donner des explications.

L'hon. M. BOIVIN : Actuellement, certains ports de mer possèdent des entrepôts de douane et pas d'entrepôts d'accise. C'est dans ces entrepôts de douane qu'on prend du tabac, des cigares et des cigarettes importés pour l'approvisionnement des navires et comme il n'y a pas d'entrepôt d'accise à ces endroits, on vend des produits américains au lieu de produits canadiens. Les manufacturiers se plaignent de cette distinction à leur détri-

ment, et le projet de loi que voici a simplement pour but de décréter que le tabac et les cigares pourront être transportés des entrepôts d'accise aux entrepôts de douane, afin de placer les fabricants canadiens sur le même pied que les fabricants américains. Dans la deuxième clause du bill, il est prescrit que sur tous les cigares la taxe d'accise sera de \$3 par mille. A l'heure actuelle, cette taxe est de \$3 par mille sur tous les cigares sauf ceux qui sont mis en petits paquets de dix ou moins, et pour une raison que l'on ne s'explique pas, ces derniers étaient assujettis à la taxe plus élevée de \$4, bien que les frais d'emballage doivent en être plus élevés. Le bill a pour objet de supprimer cette distinction. Il n'y a pas d'autres articles.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

M. L'ORATEUR : Quand le bill subira-t-il sa 2^e lecture ?

Quelques MEMBRES : Immédiatement.

(A la demande de l'honorable M. Boivin, le bill est lu pour la 2^e fois.)

L'hon. sir HENRY DRAYTON : Le bill a-t-il été distribué ?

L'hon. M. BOIVIN : Je n'insiste pas sur la 3^e lecture à ce moment-ci. Elle peut être réservée jusqu'à demain.

M. L'ORATEUR : A la prochaine séance, en comité général.

1^{re} LECTURE

De divers projets de loi d'intérêt privé émanant du Sénat :

Le 1^{er} (bill n° 173), déposé par M. Morin, concernant The Quebec, Montreal and Southern Company.

Le 2^e (bill n° 175), déposé par M. McClenaghan, pour faire droit à Alice Victoria McGibbon.

Le 3^e (bill n° 176), déposé par M. Geary, pour faire droit à Samuel Paveling.

Le 4^e (bill n° 177), déposé par M. McClenaghan, pour faire droit à John Jones.

Le 5^e (bill n° 178), déposé par M. Anderson (Toronto-High-Park), pour faire droit à Benjamin Rapp.